

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Héritage : qu'est-ce que la règle de la représentation ?

La règle de la représentation permet à certains membres de la famille d'une personne décédée d'hériter à sa place :  
Enfants du défunt et leurs propres descendants  
Frères et sœurs du défunt et leurs propres descendants  
On dit qu'ils viennent par représentation.

#### À noter

Pour chacune des deux lignes d'héritiers, le descendant le plus proche exclut toujours le plus éloigné.

#### Exemple

Jean a 2 enfants : Michel et Sophie.

Sophie a 2 enfants : Caroline et Bruno.

Sophie décède avant son père Jean.

Pour la succession de Jean, Caroline et Bruno vont représenter leur mère Sophie. Ils héritent de sa part, c'est-à-dire la moitié de la succession, l'autre moitié revenant à leur oncle Michel.

La représentation n'a pas lieu en faveur des descendants.

#### À savoir

le mécanisme de la représentation s'applique aussi lorsqu'un héritier renonce à la succession et en cas d'indignité successorale.

### Héritage : ordre et droits des héritiers

#### Questions – Réponses

- Peut-on hériter si l'on est fautif vis-à-vis du défunt ?

#### Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- Héritage : ordre et droits des héritiers
- Règlement d'une succession
- Testament
- Préparer sa succession : donation
- Droits de succession – Évaluation de la succession et calcul des droits

#### Où s'informer ?

- Notaire

#### Textes de référence

- Code civil : articles 751 à 755  
Règles relatives à la représentation

